

Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 04 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre novembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_83

Objet : Versement d'un don à l'association Ligue Nationale contre le cancer - Budget Eau

Date de la convocation : 29/11/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 16 (64%)

Nombre d'élu en distanciel :1

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DAVIAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (16) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visio (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir (3):

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Monsieur COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Madame MICAULT

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur GUILLON

Absents excusés (5):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Jean-Philippe JOLY, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délégation de pouvoirs du Comité syndical accordée au Bureau par délibération n°2 du 7 octobre 2020 modifié par la délibération n°5 du 29 juin 2022, notamment pour "décider d'octroyer toutes subventions ou participations relevant des domaines de compétences du Syndicat".

Le mouvement international Octobre rose contribue à la lutte contre le cancer du sein, première cause de mortalité par cancer chez la femme. Eaux de Vienne participe chaque année, à sa manière, à cette opération par un soutien pour l'organisation de marches dans le département (ravitaillement) via des photos de groupe avec les élus et les agents, encouragés à porter un vêtement rose.

Cette année, il est proposé d'octroyer également un don au comité départemental de la Vienne de la Ligue nationale contre le cancer (LNCC), association loi 1901, dont le siège social se situe au 203 route de Gençay, à Saint-Benoît (86280) et dont le président est le Dr Éric Sury.

Reconnue d'utilité publique, la LNCC a pour but :

- de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer ;
- de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer ;
- d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille.

La LNCC mène des actions de recherche, des actions pour les malades, des actions d'information et de prévention ou dépistage ainsi que des actions de formation.

À des fins de sensibilisation, le montant du don proposé par le Syndicat est de 2 euros par agent et élu participant à l'opération (ayant porté un vêtement rose au cours de la première quinzaine d'octobre - photo à l'appui), soit un montant total de 304 euros.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'octroyer pour l'année 2025 une subvention d'un montant de 304 euros au Comité départemental de la Vienne de l'association Ligue nationale contre le cancer.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.



Le secrétaire de séance



Claude DAVIAUD

Le Président



Rémy COOPMAN

Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 04 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre novembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_84

Objet : Acquisition et la déconstruction d'un château d'eau sur la commune de Rouillé

Date de la convocation : 29/11/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 16 (64%)

Nombre d'élus en distanciel : 1

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DAVIAUD

Étaient présents : (17)

Dans la salle Vienne (16) :

Monsieur Rémy COOPMAN

Monsieur Patrick CHARRIER

Monsieur Claude DAVIAUD

Monsieur Joël DORET

Monsieur Alain GUILLON

Madame Pascale GUITTET

Monsieur Bernard HENEAU

Madame Odile LANDREAU

Monsieur Roland LATU

Monsieur Michel MALLET

Madame Françoise MICAULT

Monsieur Edouard RENAUD

Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Jacques SABOURIN

Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visio (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir (3):

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Monsieur COOPMAN

Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Madame MICAULT

Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur GUILLON

Absents excusés (5):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Jean-Philippe JOLY, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu la délibération n°08 du Bureau du 23 janvier 2024 portant sur la réalisation de travaux de déconstruction d'ouvrages - programme 2024 - Budget Eau potable, faisant mention du château d'eau de la commune de Rouillé ;

Vu la délibération n°2025-055 du 07 octobre 2025 de la commune de Rouillé portant transfert de propriété du château d'eau situé rue de Château au profit d'Eaux de Vienne-Siveer ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants, L.2241-1 et L.1311-13 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.1212-1 ;

Vu les dispositions du titre VI du code civil relatif à la vente ;

Vu l'avis du service des Domaines du 18 mars 2024 portant sur le château d'eau désaffecté de Roiffé et évaluant celui-ci à la valeur vénale de l'euro symbolique.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que suite à la fusion absorption entre Eaux de Vienne-Siveer et des Syndicats du département au 1er janvier 2014, Eaux de Vienne-Siveer, par acte en date du 24 décembre 2015, est devenu propriétaire et a acquis la jouissance des biens apportés par les Syndicats absorbés.

Le réservoir aérien de Rouillé, hors d'usage au moment du transfert, n'est pas mentionné dans la liste des ouvrages cédés au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer bien qu'ayant été édifié et exploité pour les besoins du service. Ainsi, le bien est réputé appartenir au domaine public de la commune. Or, cet ouvrage présente un état de dégradation très avancé.

La bonne gestion des deniers publics implique de procéder à la démolition de l'ouvrage plutôt qu'à sa réhabilitation. Eaux de Vienne-Siveer dispose des moyens techniques et financiers permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le montant des travaux de démolition est évalué à la somme de 70 000 € HT . La commune de Rouillé procèdera au rachat du terrain d'assiette du réservoir aérien pour un montant de 2 000 € après la réception des travaux de déconstruction de l'ouvrage par Eaux de Vienne-Siveer. Un géomètre-expert procédera, aux frais d'Eaux de Vienne-Siveer à la détermination des limites du terrain cédé.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est établi que la démolition de l'ouvrage sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux de Vienne-Siveer et qu'en conséquence, celui-ci doit être propriétaire de l'ouvrage pour en disposer .

Considérant que la présente délibération a pour objet de procéder à l'acquisition de la propriété du réservoir aérien Eaux de Vienne-Siveer afin que celui-ci soit démolie puis de le réintégrer par la suite dans le domaine public de la commune de Rouillé.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver l'acquisition du réservoir aérien sis rue du Château à Rouillé appartenant à la commune de Rouillé et vendu par cette dernière ;
- de fixer le prix d'achat à la somme de 1 € ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document se rapportant à la transaction ;
- d'autoriser la vente relative à cette opération par un acte en la forme administrative qui sera dressé par le Maire de Rouillé.

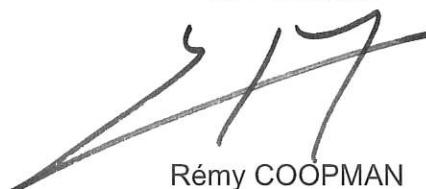
Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Claude DAVIAUD

Le Président


Rémy COOPMAN

Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 04 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre novembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_85

Objet : Réalisation de travaux d'eau potable sur la commune de l'Isle Jourdain - comité local de Boisses Destille -Budget Eau 2025-

Date de la convocation : 29/11/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 16 (64%)

Nombre d'élus en distanciel :1

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote :20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DAVIAUD

Étaient présents (17) :

Dans la salle Vienne (16) :

Monsieur Rémy COOPMAN
 Monsieur Claude DAVIAUD
 Monsieur Alain GUILLON
 Monsieur Bernard HENEAU
 Monsieur Roland LATU
 Madame Françoise MICAULT
 Monsieur Bernard ROUSSEAU
 Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Patrick CHARRIER
 Monsieur Joël DORET
 Madame Pascale GUITTET
 Madame Odile LANDREAU
 Monsieur Michel MALLET
 Monsieur Edouard RENAUD
 Monsieur Jacques SABOURIN
 Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visio (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir (3):

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Monsieur COOPMAN
 Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Madame MICAULT
 Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur GUILLON

Absents excusés (5):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Jean-Philippe JOLY, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président informe les membres du Bureau que le schéma directeur d'alimentation en eau potable du comité local de Boisse Destilles, réalisé par le bureau d'étude IRH, s'est achevé en 2023.

Dans le cadre de la sécurisation en eau potable de ce comité, il a notamment été retenu la réalisation d'un nouvel ouvrage de stockage, en remplacement de la bâche de Saint-Paixent située sur la commune de l'Isle Jourdain. Elle permettra à terme le raccordement d'une interconnexion avec l'UDI de Lussac-les-Châteaux, pour un secours en cas de défaillance de l'usine de potabilisation de la Bernardière.

Ce nouvel aménagement impose en parallèle une restructuration des réseaux d'eau potable dans le bourg de la commune.

Les caractéristiques techniques de l'opération sont les suivantes :

- Ouvrage
 - Localisation parcelle n°3 section AO - communale
 - Volume : 750 m³
 - Surpression : 3*50 m³/h - HMT 100 mCE
 - Réserve pour la future surpression (2*50 m³/h - HMT 80 mCE)
- Réseaux
 - Pose de 2 200 ml de réseaux fonte 200 mm
 - Pose de 1 750 ml de ligne pilote
 - Renouvellement de 62 branchements

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements présenté au comité local pour l'année 2025.

Le projet est estimé à **2 200 000,00 € HT (AP 2025)**.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 25 %
- Département de la Vienne : 10 %
- Eaux de Vienne : 65 %

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux tels que définis ci-dessus ;
- de procéder à des demandes de financements auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de la Vienne ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer les marchés de travaux, sous réserve de l'accord des financeurs et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci dessus et inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

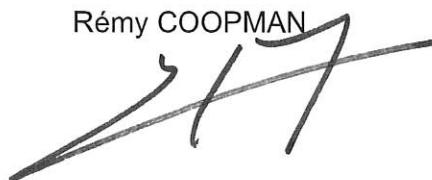
Le secrétaire de séance

Claude DAVIAUD



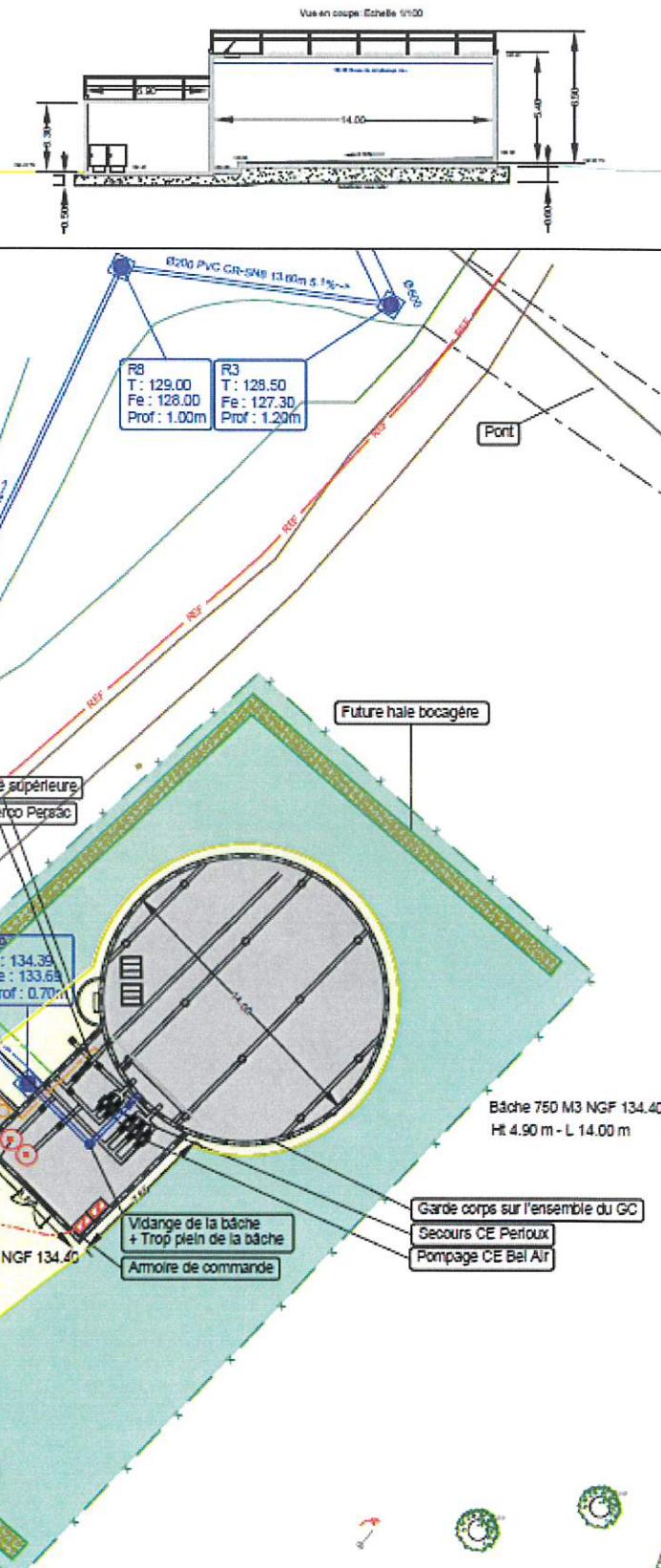
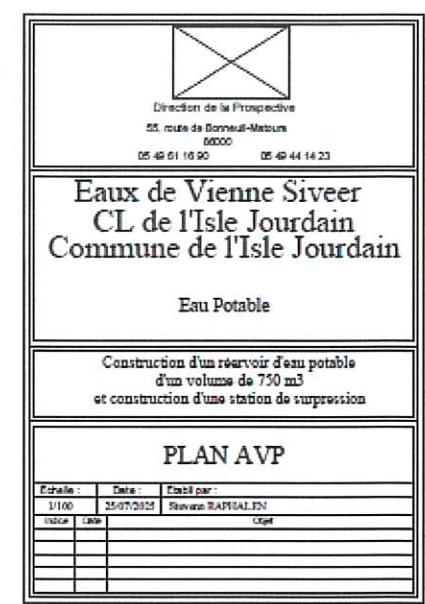
Le Président

Rémy COOPMAN




Emprise des réseaux à restructurer





Extrait du registre des délibérations du Bureau

Réunion du 04 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre novembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_86

Objet :Réalisation de travaux de construction d'un réservoir et d'une surpression sur la commune de Vivonne - Comité local des Vallées du Clain

Date de la convocation : 29/11/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 16 (64%)

Nombre d'élus en distanciel :1

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DAVIAUD

Étaient présents (17) :

Dans la salle Vienne (16) :

Monsieur Rémy COOPMAN
 Monsieur Claude DAVIAUD
 Monsieur Alain GUILLON
 Monsieur Bernard HENEAU
 Monsieur Roland LATU
 Madame Françoise MICAULT
 Monsieur Bernard ROUSSEAU
 Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Patrick CHARRIER
 Monsieur Joël DORET
 Madame Pascale GUITTET
 Madame Odile LANDREAU
 Monsieur Michel MALLET
 Monsieur Edouard RENAUD
 Monsieur Jacques SABOURIN
 Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visio (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir (3):

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Monsieur COOPMAN
 Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Madame MICAULT
 Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur GUILLON

Absents excusés (5):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédy POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUVAIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Jean-Philippe JOLY, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code de la commande publique notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2 du 07 octobre 2020 du Comité syndical modifiée par la délibération n°5 du 29 juin 2022 du Comité syndical, portant délégation de pouvoirs au Bureau.

Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable d'un volume de 100 m³ et d'une station de surpression au lieu-dit Rompechine situé sur la commune de Vivonne.

En effet, depuis de nombreuses années, les habitants des villages de Rompechine, Villepesant, les Sauzours, La Mothe de Ganne, Touchillon et Cercigny se plaignent d'une pression de service inférieure à 1 bar. Ce phénomène est accentué par l'augmentation du nombre d'abonnés sur les points hauts de la commune. Ainsi ledit projet doit permettre de délivrer une pression de service de 3 bars à tous les abonnés.

Une ancienne station de surpression est désaffectée depuis plus de 17 ans au lieu-dit Villepesant sur la commune de Vivonne, celle-ci sera à déconstruire dans le cadre d'un futur programme de travaux.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements pour le comité local des Vallées du Clain pour l'année 2025.

Le projet est estimé à **263 000,00 € HT (AP 2025)**.

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable	250 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	13 000
TOTAL	263 000

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approuver la réalisation des travaux tels que définis ci-dessus ;
- de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser le Président ou sa-son représentant-e à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de + 15 % des crédits indiqués ci dessus et inscrits au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



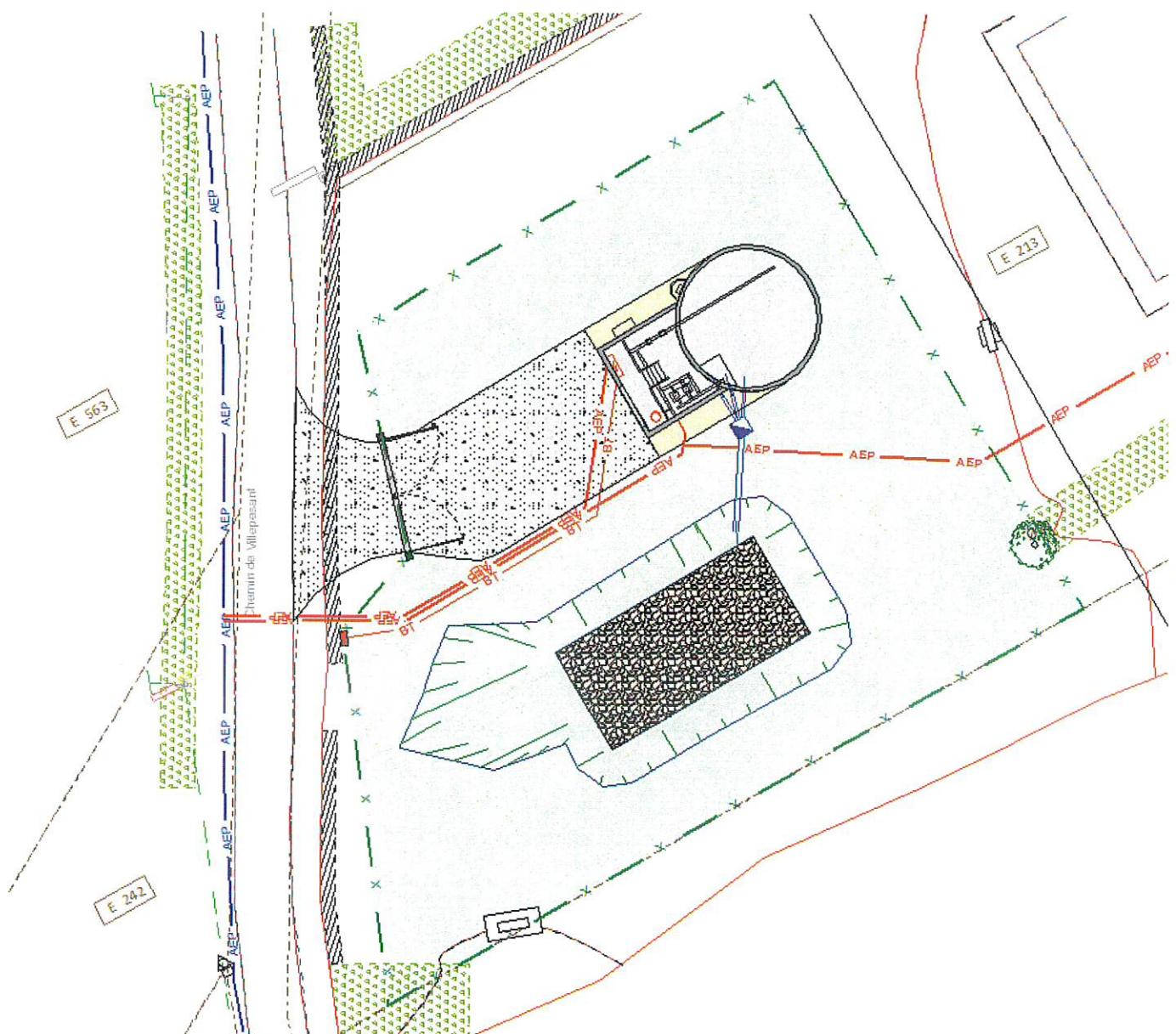
Claude DAVIAUD

Le Président



Rémy COOPMAN





Extrait du registre des délibérations

Réunion du 04 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quatre novembre, à partir de neuf heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée Vienne à Poitiers (Vienne), au siège du Syndicat, 55 rue de Bonneuil Matours sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération B_n°2025_87

Objet :Création d'emplois non permanents pour faire face à des accroissements temporaire ou saisonnier d'activité

Date de la convocation : 29/11/2025

Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 16 (64%)

Nombre d'élus en distanciel :1

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3

Nombre de droits de vote : 20 (80%)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DAVIAUD

Étaient présents (17) :

Dans la salle Vienne (16) :

Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Madame Pascale GUITTET
Monsieur Bernard HENEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICHAULT	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	Monsieur Thierry TRIPHOSE

En visio (1) :

Monsieur Philippe PATEY

Ayant donné pouvoir (3):

Madame Evelyne AZIHARI donne pouvoir à Monsieur COOPMAN
 Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Madame MICHAULT
 Monsieur Gilbert JALADEAU donne pouvoir à Monsieur GUILLON

Absents excusés (5):

Monsieur Dominique DABADIE, Monsieur Jean-Pierre JAGER, Monsieur Gilles MORISSEAU, Monsieur Frédéric POIRIER, Monsieur Nicolas REVEILLAULT

Assistaient également à la séance : Mesdames Anne WILHELM, Mélanie ELIE, Séverine BEILLARD, Sylviane BEAUV AIS (en visio), et Messieurs Lucas POISSON, Bruno ALAPETITE, Denis GERMANEAU, Yann HUNEAU, Jean-Philippe JOLY, Pascal LEVAVASSEUR, Laurent LUCAUD, Olivier HOUSSIN.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses L.332-23-1-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Bureau syndical de créer les emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Considérant les besoins à venir exprimés par les services afin d'assurer la continuité et la qualité de service ;

Considérant que ces créations s'inscrivent dans une logique raisonnée et maîtrisée des emplois non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité et ont été arbitrées en fonction du cadre budgétaire de la masse salariale pour l'année 2025.

Le Président rappelle qu'il appartient au Bureau syndical, sur proposition de l'autorité territoriale, de créer les emplois non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose de créer l'emploi suivant à compter du 4 novembre 2025 :

Motif	Date de création	Fonctions	Grades de recrutement
Accroissement temporaire d'activité	04/11/2025	Chargé de surveillance de la qualité de l'eau	Agent de maîtrise à Technicien principal de 2ème classe

Le contrat proposé est d'une durée maximale de 12 mois. La rémunération est calculée sur la base d'un indice majoré contenu dans l'espace délimité par les grades minimum et maximum de notre organigramme fonctionnel prévus dans notre tableau des effectifs, et en prenant en compte la qualification détenue par l'agent retenu ainsi que son expérience professionnelle.

Le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi créé sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025.

A l'unanimité le Bureau décide :

- d'approver la création de l'emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au titre de l'article L332-23-1° du code général de la fonction publique tel que défini ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel de droit public sur cet emploi ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec la mise en place et la gestion de ce contrat.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Claude DAVIAUD

Le Président



Rémy COOPMAN

